

ETUDE D'IMPLANTATION DES ROBINETS INCENDIE ARMES (R.I.A)

L'objet d'une installation de RIA est de permettre une première intervention dans la lutte contre l'incendie en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre.

Que dit la loi sur la mise en place des R.I.A

Première règle obligatoire

- ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE « REGLEMENT DE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS »

1.7.2 Moyens de lutte contre l'incendie

« Les Robinet d'incendie armés doivent être :

- *Conformes aux normes en vigueur et maintenus à l'abri du gel ;*
- *Placés à l'intérieur des bâtiments, le plus près possible et à l'extérieur des locaux à protéger ;*
- *Installés pour que toutes les parties des locaux puissent être atteintes par un jet de lance (ou par deux jets dans les locaux à risques importants) ;*
- *Signalés, s'ils sont placés dans un recoin ou un placard (non verrouillé), et constamment dégagés ;*
- *Entourés d'un volume de dégagement suffisant pour que le déroulement et l'enroulement puissent se faire sans difficultés ;*
- *Alimentés de préférence par le réseau de distribution d'eau publique ;*
- *Alimentés de manière que la pression dynamique au robinet le plus défavorisé ne soit pas inférieure à 2,5 bars lorsque quatre robinets à incendie armés fonctionnent simultanément (contrôle par manomètre). »*

La deuxième recommandation L'APSAD

Cette demande n'est pas obligatoire, mais est demandé régulièrement par les compagnies d'assurances (Règle APSAD R5)

Structures concernées :

- Entreprises
- Établissements Recevant du Public (E.R.P de tous types et de toutes catégories)
- Immeubles de Grande Hauteur (I.G.H)

1. Conception et implantation des robinets d'incendie armés

L'étude et l'implantation des robinets incendie armés nécessite une analyse préalable du risque incendie qui doit notamment prendre en compte :

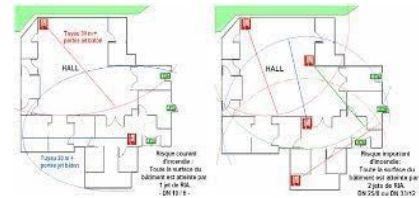
- Des exigences réglementaires ;

- Le type d'activité pratiquée ou prévue ;
- La nature des produits fabriqués, entreposés ou utilisés,
- Le mode de stockage.

2. Les étapes d'une étude d'implantation R.I.A.

ETUDE

- **Etude d'alimentation en eau**
 - Caractéristiques des sources d'eau ;
 - Pression et réseau d'alimentation en eau
 - Choix de la source d'eau
- **Réseau de canalisations**
 - Le calcul du débit des canalisations
- **Robinets d'incendie armés**
 - Détermination du diamètre nominal
 - Choix du robinet diffuseur
- **Postes d'incendies additives (PIA)**
 - Choix du produit additif
 - Détermination des caractéristiques hydrauliques



IMPLANTATION ET NOMBRE DE RIA

Les RIA doivent être placés à l'intérieur des bâtiments ou des locaux à protéger. Lorsqu'ils ne peuvent pas être placés à l'intérieur des locaux à protéger, ils doivent être installés à proximité des accès à ces locaux.

Le nombre de RIA et le choix de leurs emplacements doivent être tels que toute la surface des locaux protégés puisse être efficacement atteinte. Les critères suivants doivent être pris en compte :

- l'agencement, la destination du local et la présence éventuelle d'obstacles ;
- la longueur du tuyau (30 m maximum) ;
- la portée du jet (pour les RIA, la portée minimale est celle du jet diffus conique, soit 3 m) ;
- tout point de la surface des locaux doit pouvoir être couvert par au moins deux jets, de sorte qu'en cas de départ d'incendie un des RIA soit accessible ; pour les robinets d'incendie armés, c'est la position jet diffusé qui est prise en compte.

NOS SERVICES

- Etude et implantation des RIA
- Réalisation des plans

Contactez- nous en cas de besoin

GSM : 212 6 64 52 51 85/ 212 6 55 41 58 44



www.somika.ma



contact@somika.ma

Somika99@outlook.fr

Carmenkossir@gmail.com

4. LIVRABLE :

- Plans d'implantation des R.I.A